

Code vestimentaire de l'école

2023-2024

L'école Paul-Hubert étant un établissement d'enseignement, une attention particulière doit être portée à la tenue vestimentaire. Ainsi :

- 1. Je porte des vêtements qui couvrent la poitrine et les fesses. À la demande de tout membre du personnel, je devrai modifier ma tenue si elle est jugée inappropriée pour un milieu d'éducation.
- 2. Pour des raisons de sécurité, mon sac d'école et mes vêtements extérieurs doivent être laissés dans mon casier.
- 3. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, je porte des chaussures ou des sandales en tout temps.

4. Au laboratoire et à l'atelier de sciences :

- ✓ Je porte des souliers fermés.
- ✓ Je porte mes lunettes de sécurité.
- ✓ J'attache mes cheveux.
- ✓ Je porte mon sarrau attaché en laboratoire.
- ✓ En atelier, je porte un chandail qui couvre mon ventre et mon dos.

5. Pour les cours d'éducation physique :

- ✓ Je porte des vêtements spécifiques au cours (espadrilles, chandail, pantalon ou culotte de sport, etc.).
- ✓ Pour les périodes de piscine, voici les tenues vestimentaires que je peux porter : maillot une pièce, haut de sport, cuissard, chandail, camisole et maillot deux-pièces qui soutient et couvre les parties à couvrir. De plus, on pourrait m'attribuer un chandail si ma tenue n'est pas appropriée.
- ✓ Afin d'éviter tout incident, j'enlève et je range mes bijoux (bagues, chaines, boucles d'oreilles, etc.) et autres accessoires.
- 6. Mes vêtements et mes accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire : sexisme, racisme, etc.), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, présenter des signes de violence, être associés à un phénomène de gang, etc.